

<i>Nom de la politique</i> Politique de sélection pour les événements internationaux : équipes d'arc recourbé 2027 (la « politique »)		
<i>Date d'approbation</i> 2 juillet 2026	<i>Date d'activation :</i> 2 juillet 2026	<i>Mise à jour :</i> 15 juillet - Mise à jour des lieux de la Coupe du monde et correction des points bonus
<i>Cycle d'examen :</i> Rédigé par : Gestionnaire de la haute performance Révisé par : Groupe consultatif technique sur l'arc recourbé Approuvé par : Conseil d'administration de TAC		<i>Référence à :</i> Calendrier des compétitions de Tir à l'arc Canada Calendrier des compétitions de World Archery Politiques de sélection de Tir à l'arc Canada Manifestation d'intérêt Liste préliminaire Politique d'appel de Tir à l'arc Canada Frais annuels du programme des équipes nationales de tir sur cible

1. But

Le présent document a pour objectif de décrire le processus et les critères qui seront utilisés par Tir à l'arc Canada (TAC) pour sélectionner les athlètes d'arc recourbé appelés à représenter le Canada dans les événements sanctionnés par World Archery et/ou World Archery Americas. Ces événements comprennent notamment :

- Championnats du monde
- Jeux olympiques
- Championnats panaméricains
- Coupes du monde
- Événements de classement mondial

Tir à l'arc Canada vise à sélectionner et à aligner une équipe d'athlètes à fort potentiel qui démontrent les compétences et/ou qualités techniques, interpersonnelles et de leadership requises pour réussir sur la scène internationale.

Pour les Jeux panaméricains de 2027, le processus de sélection sera décrit dans un document distinct, intitulé Procédure interne de nomination, conformément aux exigences du Comité olympique canadien. Les critères énoncés ci-dessous ne s'appliqueront donc pas à cet événement.

2. Administration

TAC reconnaît l'importance d'une politique de sélection d'équipe claire et de la communication des critères de sélection à tous les athlètes en temps opportun. TAC s'engage à appliquer la présente politique de manière juste et appropriée.

Le présent document de critères de sélection a été élaboré par le personnel de TAC avec la contribution du Groupe consultatif technique du programme avant d'être soumis au conseil d'administration de TAC. Les commentaires pertinents provenant du plan stratégique, du plan opérationnel, du budget et des évaluations antérieures du Conseil des athlètes sont pris en considération.

TAC peut modifier un document des critères de sélection déjà publié, au besoin, conformément à la section 10.

3. Conditions d'admissibilité

Pour être admissibles à la sélection à l'une des équipes, tous les athlètes doivent satisfaire aux critères d'admissibilité suivants :

- Être admissible à représenter le Canada selon les règles d'admissibilité de World Archery (WA), telles qu'elles sont décrites dans le Livre 1, chapitre 2, article 2.4.
- Détenir un passeport canadien valide qui n'expirera pas dans les six (6) mois suivant l'un des événements du calendrier publié par World Archery pour 2027. Le passeport valide doit être présenté à Tir à l'arc Canada au moment de l'acceptation de la sélection.
 - Si un(e) athlète est admissible à représenter le Canada, mais ne détient pas un passeport canadien, il (elle) doit communiquer avec le bureau de Tir à l'arc Canada afin de s'assurer qu'il (elle) possède tous les documents requis pour démontrer son admissibilité.
- Être actuellement inscrit(e) auprès de Tir à l'arc Canada et en règle.
- Suivre la formation en ligne « La sécurité dans le sport » de l'Association canadienne des entraîneurs après la sélection (à suivre tous les trois (3) ans).
- Signer et soumettre un formulaire de consentement conformément aux règles du Programme canadien de sport sécuritaire.
- Signer et soumettre une entente de l'athlète de Tir à l'arc Canada pour l'année de compétition concernée, et se conformer à ses conditions générales.
- Satisfaire à tous les critères de sélection énoncés à la section 5 ci-dessous.
- Tous les athlètes en lice pour la sélection devront se conformer à des protocoles minimaux de dépistage et de suivi. Des informations complètes seront disponibles prochainement dans la présentation du programme de l'équipe nationale. En attendant, ces informations seront communiquées directement aux athlètes qui auront fait part de leur candidature.

4. Pouvoir décisionnel

L'équipe de direction technique, composée de la gestionnaire de la haute performance (GHP), de l'entraîneur(e) national(e) des programmes olympiques et du groupe consultatif technique d'arc recourbé, est responsable de la sélection des athlètes et du personnel pour la participation aux événements, conformément à la présente politique et à tout critère de sélection propre à un événement publié.

5. Événements admissibles à la sélection

La direction technique de Tir à l'arc Canada sélectionnera des athlètes et les nommera pour des événements en 2027. Les événements seront choisis pour une nomination sur la base de leur place dans le calendrier de compétition et leur alignement aux objectifs du programme en 2027. Les événements

exacts seront confirmés quand le budget du programme 2027 sera finalisé. Les événements pourraient comprendre ceux qui suivent, mais sans s'y limiter.

- Tournoi final de qualification pour les Jeux panaméricains 2027 – au Salvador
- Étapes de la Coupe du monde 2027 : Shanghai, Antalya, Tijuana et/ou Madrid
- Championnats du monde de 2027 : Medellín, Colombie
- Épreuves du Grand Prix des Amériques

Au moment de la publication de ce document, l'équipe canadienne a décroché une (1) place de quota chez les hommes et une (1) place de quota chez les femmes en arc recourbé pour les Jeux panaméricains de 2027. La procédure de nomination pour cet événement est distincte et se trouve ici :

<https://archerycanada.ca/fr/programmes-de-tir-a-larc-sur-cible/selection-processes/>

EN route vers le tournoi final de qualification pour les Jeux panaméricains de 2027, prévu à la mi-avril 2027, les athlètes du Programme d'entraînement de l'équipe nationale et ceux nommés pour cette compétition devront participer à un camp d'entraînement préparatoire. Ce camp se déroulera à Chula Vista en Californie au début d'avril ou sur place au Salvador.

Tir à l'arc Canada se réserve le droit de ne pas nommer d'athlète à tous les événements du calendrier 2027.

6. Critères de sélection

6.1 Intention de l'athlète, liste préliminaire et pointages admissibles

Les athlètes du Programme d'entraînement de l'équipe nationale en 2027 figureront automatiquement sur la liste préliminaire de sélection des athlètes. Les athlètes ne faisant pas partie du programme d'entraînement devront soumettre une expression d'intérêt pour être sélectionnés en cliquant sur le lien Google Form ci-dessous. Une fois ce formulaire reçu, ils seront ajoutés à la liste préliminaire de sélection. La date limite pour inscrire votre nom sur la liste préliminaire est fixée au 3 janvier 2027.

- Formulaire d'intention Google :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdm_WSP9C6ykZMtVAgbrhU3Gfu-tlaFQ3gkq6ixfNZh5zp-ag/viewform?usp=dialog
- Liste de sélection des athlètes :
<https://archerycanada.ca/fr/programmes-de-tir-a-larc-sur-cible/selection-processes/>

L'objectif du formulaire d'intention pour les athlètes est de permettre à la direction technique de TAC de suivre adéquatement les athlètes en vue d'une sélection et/ou organiser les évaluations d'état de préparation à la performance, le cas échéant. Veuillez consulter le Programme d'entraînement de l'équipe nationale pour un survol complet de l'évaluation.

Les athlètes figurant sur la liste préliminaire des athlètes doivent ensuite atteindre les pointages minimaux de performance attendus ci-dessous au moins trois (3) fois pendant la période d'admissibilité afin d'être admissibles à l'attribution de points additionnels et à une sélection. Les athlètes qui ne comptent pas au moins trois (3) pointages de type A, de type B ou une combinaison des deux ne seront pas admissibles à l'attribution de points additionnels ni à une sélection. Les trois (3) meilleurs pointages

d'un(e) athlète répondant aux exigences du pointage A, du pointage B ou d'une combinaison des pointages A et B constitueront les pointages admissibles utilisés dans le processus de sélection.

6.2 Attentes minimales de performance (AMP) – Pointages A et B

Comme établi par la direction technique de TAC, pour être admissible à la section pour les compétitions en 2027, les athlètes doivent démontrer leur capacité à atteindre le pointage correspondant à l'attente minimale de performance (AMP), en réalisant ou en excédant ce pointage d'AMP établi à cinq (5) occasions.

Catégorie d'événement	Arc recourbé – Hommes		Arc recourbé – Femmes	
	Pointage A	Pointage B	Pointage A	Pointage B
Championnats du monde 2027	665+	657+	650+	642+
Coupe du monde, tournoi final de qualification pour les Jeux panaméricains	655+	647+	640+	632+
Grand Prix des Amériques et autres compétitions de classement mondial	640+	632+	630+	622+

- Pointages A : Tous les pointages réalisés par les athlètes dans les événements admissibles qui atteignent l'AMP établie.
- Pointages B : Tous les pointages réalisés par les athlètes qui se situent à l'intérieur d'une marge de 1,2 % de l'AMP établie.

6.3 Événements admissibles et fenêtre d'admissibilité

Les pointages d'AMP admissibles seront reconnus pour tout événement de Tir à l'arc Canada inscrit ou supérieur de World Archery. L'événement doit paraître dans le système d'inscription d'événements de Tir à l'arc Canada s'il s'agit d'un événement national ou local. Pour les événements internationaux, ils doivent paraître dans le calendrier d'événements de World Archery. Veuillez consulter les liens respectifs ci-dessous.

- Calendrier de World Archery : <https://www.worldarchery.sport/events/calendar>
- Système d'événement de Tir à l'arc Canada : <https://can.service.ianseo.net/General/CompetitionList.php>

La fenêtre d'admissibilité pour les athlètes devant respecter l'AMP indiqué fonctionnera selon un système de roulement, selon les dates limites finales pour les événements en 2027. La fenêtre d'admissibilité pour tous les événements démarrera le 1^{er} avril 2026.

Si les dates limites exactes pour les événements ne sont pas encore publiées par World Archery ou World Archery Americas, le tableau 2 ci-dessous fixe les fenêtres d'admissibilité prévues pour chaque événement. Les dates exactes seront ajoutées quand l'information sera publiée.

Événement	Début de l'admissibilité des pointages	Date de fin prévue de l'admissibilité des pointages
Coupe du monde de Shanghai	1 ^{er} avril 2026	1er mars 2027
Tournoi final de qualification pour les Jeux panaméricains de 2027		15 mars 2027
Coupe du monde d'Antalya		31 mars 2027
Coupe du monde de Tijuana		5 mai 2027
Coupe du monde de Madrid		21 mai 2027
Championnats du monde 2027		25 juillet 2027

6.4 Processus de sélection et points de performance

Les listes préliminaires pour chacun des événements clés de 2027 seront accessibles sur le lien suivant :

- <https://archerycanada.ca/fr/programmes-de-tir-a-larc-sur-cible/selection-processes/>

La liste préliminaire affichera le nom de tous les athlètes qui respectent les exigences d'admissibilité ci-dessus pour chaque événement de la saison 2027 pour lequel Tir à l'arc Canada nommera une équipe.

La nomination à partir de chaque liste préliminaire sera déterminée de la façon suivante :

6.4.1 Pointages d'AMP

Les athlètes figurant sur la liste préliminaire auront leurs cinq pointages les plus élevés qui respectent les critères de l'AMP pendant la fenêtre particulière d'admissibilité ajoutés à cette liste préliminaire et combinés pour produire un seul pointage, qui sera le cumulatif des cinq (5) pointages. Les cinq pointages pourraient être une combinaison de pointages de niveau A et B, seulement de niveau A, ou seulement de niveau B.

Selon le niveau de pointage d'AMP atteint, les trois (3) meilleurs pointages d'AMP recevront ensuite des points de sélection en prime.

6.4.2 Points en prime de pointages d'AMP

Les pointages d'athlètes qui atteignent les niveaux de pointage A et B indiqués ci-dessus recevront les points en prime suivant par pointage

- Pointage A – deux (2) points par pointage
- Pointage B – un (1) point par pointage

6.4.3 Procédure de nomination

Après la fermeture de la fenêtre d'admissibilité pour chaque événement, tous les pointages et points en prime des athlètes seront combinés de la façon suivante :

- Les cinq pointages d'AMP seront combinés pour créer un pointage cumulatif, totalisant les points de sélection des athlètes.
- Des points en prime seront décernés aux trois (3) meilleurs pointages sur la liste préliminaire. Un(e) athlète peut amasser des points en prime pour un maximum de trois pointages.
 - Les points obtenus qui respectent ou surpassent le niveau A de pointage d'AMP recevront deux (2) points par pointage.
 - Les points obtenus qui ne respectent pas le pointage A, mais respectent le pointage B recevront un (1) point par pointage.

6.4.4 Bris d'égalité

En cas d'égalité des points accumulés, le bris d'égalité sera déterminé de la façon suivante :

- L'athlète avec la valeur moyenne de flèche la plus élevée sur ses trois meilleurs pointages d'AMP sera nommé(e).
- Si l'égalité persiste, l'athlète qui a atteint ou dépassé les pointages d'AMP indiqués le plus souvent pendant la période d'admissibilité sera nommé(e). Cela sera le nombre total de fois que les pointages ont été réalisés par l'athlète pendant la fenêtre d'admissibilité et n'est pas limité à ses cinq meilleurs pointages.

6.5 Taille de l'équipe

6.5. 1 Capacités de nomination

Pour les événements internationaux, World Archery et World Archery Americas établissent le nombre maximal d'athlètes pouvant être nommés pour chaque événement. Les tailles d'équipe maximales sont les suivantes :

- Championnats du monde : trois (3) hommes, trois (3) femmes
- Coupes du monde, épreuves de classement mondial et Grands Prix : quatre (4) hommes, quatre (4) femmes

Tir à l'arc Canada se réserve le droit de nommer jusqu'au nombre maximal d'athlètes autorisés ou moins que ce nombre pour chaque événement.

7. Dates limites des annonces de sélection

La sélection des athlètes pour les événements de 2027 sera annoncée au plus tard trente (30) jours avant la date limite finale de sélection applicable à chaque événement.

8. Retrait/exclusion de l'équipe

Une fois sélectionnés, les athlètes devront démontrer leur préparation, leur forme physique et leurs aptitudes continues en rendant compte de leur entraînement continu par les voies établies. Tous les athlètes doivent maintenir une communication active avec l'équipe de direction technique, comme indiqué à l'article 4, concernant leur entraînement et leur préparation, sous peine de voir leur sélection annulée.

Un(e) athlète qui doit être nommé(e) dans une équipe, conformément au présent addendum, par Tir à l'arc Canada, peut être retiré(e) de la liste des candidats pour l'une des raisons suivantes :

- Retrait volontaire : Les athlètes doivent soumettre une demande écrite par courriel à la gestionnaire de la haute performance de Tir à l'arc Canada (kcawley@archerycanada.ca).
- Incapacité à maintenir leur niveau d'entraînement élevé.
- Blessure, maladie ou autres raisons médicales déterminées par le personnel médical désigné, en consultation avec le personnel médical de l'athlète.
- Violation du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) ou du Code de conduite de Tir à l'arc Canada (<https://archerycanada.ca/fr/a-propos-de/politiques/>)
- Conduite préjudiciable à l'équipe et/ou à l'image de Tir à l'arc Canada ou du programme de l'équipe nationale.
- Non-respect des règles ou des exigences antidopage de toute organisation antidopage ayant autorité sur l'athlète.

En cas de blessure ou de maladie, les personnes ayant le pouvoir décisionnel tiendront compte des recommandations médicales pour prendre une décision finale. Les athlètes blessés ou malades peuvent être soumis à un test de préparation déterminé par la gestionnaire de la haute performance en consultation avec l'entraîneur(e) personnel(le) de l'athlète. Ce test consistera en une performance contrôlée, telle qu'une compétition, un test observé ou un essai. Ces athlètes ne voyageront pas avec l'équipe pour se rendre à l'événement sélectionné tant que cette exigence n'aura pas été satisfaite. S'il est déterminé que l'athlète n'est pas prêt(e) pour la compétition avant le départ pour l'événement, il (elle) sera retiré(e) de la participation à l'événement et un(e) remplaçant(e), le cas échéant, sera désigné(e) à sa place.

Si l'on découvre qu'un(e) athlète n'a pas divulgué une blessure ou une maladie, il (elle) pourrait être invité(e) à rentrer immédiatement chez lui (elle) et pourrait être tenu responsable de toutes pénalités et tout autre frais lié à son retrait de l'événement.

9. Modifications et circonstances imprévues

TAC peut modifier la présente politique de sélection si elle le juge nécessaire pour atteindre son objectif de performance tel qu'énoncé dans le présent document ou pour faciliter le processus de sélection. Cependant, dans la mesure du possible et nonobstant toute circonstance imprévue ou exceptionnelle, ces modifications ne doivent pas altérer les critères de fond d'évaluation des athlètes aux fins de sélection, à moins qu'il ne soit possible d'informer les athlètes concernés suffisamment à l'avance pour leur permettre de se préparer à l'événement de sélection. Toute modification de la présente politique de sélection sera communiquée aux athlètes concernés dans les meilleurs délais par les voies de communication habituelles de TAC.

Les documents relatifs aux critères de sélection et l'admissibilité aux compétitions sont fondés sur les règles et règlements de World Archery, tels qu'ils sont actuellement connus et compris. Si World Archery (WA) apporte des modifications susceptibles d'avoir une incidence sur les critères de sélection et d'admissibilité, Tir à l'arc Canada sera tenu de s'y conformer. Le cas échéant, les règlements de WA seront immédiatement communiqués aux athlètes concernés, et Tir à l'arc Canada examinera et modifiera le présent document afin de se conformer aux nouveaux règlements ou aux nouvelles conditions.

Par ailleurs, des situations peuvent survenir qui, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues, empêchent la modification ou l'application du présent addenda de sélection. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de sélection, sera prise par la ou les personnes habilitées, conformément au document relatif aux critères de sélection, en consultation avec la ou les personnes ou comités concernés (le cas échéant) et conformément aux objectifs de performance et à la philosophie et à l'approche de sélection énoncés dans le présent document. Si une décision doit être prise de cette manière, TAC communiquera avec toutes les personnes concernées dans les meilleurs délais.

Si un événement spécifié dans le présent document de sélection est annulé, reporté, reprogrammé ou remplacé, Tir à l'arc Canada mettra à jour les procédures de sélection indiquées dans le présent addenda, le cas échéant, dans les meilleurs délais et communiquera toute modification à toutes les personnes concernées, et publiera l'addenda modifié sur son site Web, avant l'événement reporté, reprogrammé ou de remplacement.

10. Appels

La politique d'appel de Tir à l'arc Canada régira tout appel relatif à la sélection des équipes. Cette politique est disponible sur le site Web de tir à l'arc Canada à l'adresse : <https://archerycanada.ca/fr/a-propos-de/politiques/>.

En cas de litige concernant l'interprétation linguistique entre les versions anglaise et française d'une sélection, la version anglaise prévaudra sur la version française.

11. Financement

Le niveau de financement variera selon l'événement et dépendra du budget de l'exercice financier 2027-2028, qui n'a pas encore été confirmé. Les renseignements relatifs aux niveaux de financement seront ajoutés quand ils seront connus. Les athlètes doivent prévoir le paiement des frais annuels du programme, conformément au document accessible au lien ci-dessous, ou de contribution propre à un événement pouvant atteindre 1000 \$, pour les événements de 2027.

Frais annuels du programme des équipes nationales de tir sur cible : https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2026/07/ARCHERYCAN_FINAL_V2_2026-National-Team-Program-Fee_FRC.docx.pdf